

Le 8 février 2018

[Original]

Garderies

M^{me} Dubé : Le gouvernement a fait des annonces en grande pompe concernant nos garderies. Les parents étaient certainement heureux, et les propriétaires de garderie l'étaient également. Du côté de l'opposition, nous trouvions qu'il s'agissait de bons investissements stratégiques.

Cela étant dit, il faut toujours regarder les détails. Les éducateurs et éducatrices s'attendaient à recevoir une augmentation de salaire, parce que le gouvernement libéral leur avait promis. À la page 12 du discours du budget, nous pouvons lire qu'il y aura des augmentations de salaire au cours des quatre prochaines années, mais que cela ne viendra pas avant le prochain budget.

Le ministre peut-il nous confirmer que c'est effectivement une promesse brisée et qu'il laisse tomber les éducateurs et éducatrices, qui attendent depuis longtemps?

L'hon. M. Kenny : Je suis très fier de notre gouvernement et de ses investissements dans les garderies et dans les éducateurs et éducatrices de cette province. Nous avons une entente avec le gouvernement fédéral et nous investirons 71 millions de dollars au cours des trois prochaines années ; c'est une entente incroyable.

[Traduction]

En outre, ce que j'ai à dire ici aujourd'hui est que les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance seront présentées au cours des prochaines semaines, et plus de détails seront fournis. Comme je l'ai dit, les fonds sont dépensés à l'heure actuelle, au moment même où nous parlons. Pour continuer, le dossier du développement de la petite enfance est très complexe. Nous sommes très fiers de ce que nous faisons : Nous nouons le dialogue avec les parties prenantes, les responsables de garderie et les parents. Cela changera la donne pour le Nouveau-Brunswick, et nous sommes très fiers de notre bilan dans le domaine. Je demanderais à la députée d'en face d'attendre l'étude des prévisions budgétaires pour examiner les détails définitifs ayant trait à la façon dont les fonds prévus seront affectés au cours de l'année qui vient dans le cadre du prochain budget. Nous sommes très fiers de notre bilan.

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

M^{me} Dubé : Je n'ai pas besoin d'attendre l'étude des prévisions budgétaires du ministre, car l'information est à la page 12 du discours du budget. À cette page, il est dit qu'il n'y aura pas



d'augmentation des salaires des éducateurs et éducatrices cette année. Il y aura seulement des augmentations après les prochaines élections, lors du dépôt d'un prochain budget. Nous n'avons même pas encore fait l'étude du budget de cette année.

C'est une promesse brisée, et les éducateurs et éducatrices de la province sont extrêmement déçus à l'égard du gouvernement. Encore une fois, je rappelle que c'est une promesse électorale et que les gens touchés devront attendre de voir si le gouvernement actuel sera réélu — j'ai bel et bien dit s'il est réélu. Nous nous entendons de notre côté de la Chambre à cet égard.

Nous entendons aussi dire qu'il y a seulement deux projets pilotes, dont un à Edmundston. Plusieurs garderies voudraient bien développer leur centre de la petite enfance. Pourquoi avoir fait ce choix? Le gouvernement se vante, avec ses cousins libéraux du fédéral, d'avoir une entente et d'investir 71 millions. Alors, pourquoi avoir seulement deux centres de la petite enfance dans la province?

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Kenny : C'est un dossier très compliqué, mais, dans les annonces faites il y a deux ou trois mois, nous avons été très clairs. Nous allons prendre un morceau à la fois dans ce dossier.

[Traduction]

Nous prendrons un morceau à la fois afin de dépenser judicieusement les fonds. Ce qui se passe ici est révolutionnaire. Pour ce qui est de... Nous sommes très fiers d'avoir favorisé l'équité salariale pour les travailleurs et travailleuses en question, et nous irons encore plus loin. Aujourd'hui, nous voyons des gens essayer d'attribuer une connotation négative à notre annonce très positive.

Nous sommes très fiers du travail que nous avons accompli avec les responsables de garderie. Les personnes à qui j'ai parlé dans l'ensemble de la province se réjouissent à la perspective de voir ce qui se produira au cours des prochaines années. J'aimerais pouvoir dépenser tous les fonds en même temps, mais nous les dépenserons judicieusement. Nous veillerons à ce que nos familles et nos enfants aient la meilleure éducation possible dans la province.

[Original]

M^{me} Dubé : D'après le discours sur le budget, ce ne sera pas cette année. Il faudra peut-être encore attendre une autre année, car ce n'est même pas dans le dernier budget. Encore une fois, c'est déception par-dessus déception. Seulement deux garderies développeront des



centres de la petite enfance, dont une à Edmundston. L'aide financière attribuée par le gouvernement sera seulement disponible lorsque la garderie aura le titre de centre de la petite enfance et qu'elle respectera les critères.

Dans toute la province, les garderies sont déjà pleines. Imaginez. Sélectionnons-nous maintenant les parents? Les premiers parents sont tous en ligne et aimeraient tous avoir accès et avoir leur aide financière. Là encore, le gouvernement laisse tomber les éducateurs et éducatrices ainsi que les parents et il laisse aussi tomber les propriétaires de garderie. Le gouvernement veut avoir à peu près une centaine de centres de la petite enfance. Dans le cadre de son plan, le ministre s'attend-il à fermer les autres garderies qui existent présentement dans la province?

[Traduction]

L'hon. M. Kenny : Ah, ah, ah, ah, ah, ah, ah. Nous voilà dans une situation où l'opposition dit que nous dépensons trop d'argent et que tout ce que nous faisons est mauvais ; pourtant, elle veut que nous dépensions tout de suite plus d'argent. Voici ce que la députée nous demande de faire : dépenser tout de suite plus d'argent, soit 71 millions de dollars. Quelle honte.

En ce moment, les responsables de garderie de la province présentent leurs demandes afin de déterminer comment leur établissement peut devenir un centre. Nous suscitons une forte participation partout dans la province. Deux projets pilotes sont en cours, l'un à Saint John et l'autre à Edmundston, pour que nous puissions peaufiner les détails afin de disposer d'un système bien rodé.

Nous sommes très fiers que des responsables de garderie et des parents viennent nous remercier des investissements que nous réalisons dans le développement de la petite enfance. Nous croyons fermement que ces investissements s'avéreront très avantageux pour le mieux-être de nos enfants. Les investissements que nous faisons en éducation, comparativement à l'opposition, qui a réduit et sabré... Nous investissons et nous faisons les meilleurs choix.

[Original]

M^{me} Dubé : À chaque budget, le gouvernement doit faire des choix. Ce que le gouvernement a décidé de faire, c'est d'attendre les quatre prochaines années, après les élections. Voilà le problème. Je ne suis pas surprise qu'il y ait des demandes. Dans toute la province, les gens sont un petit peu paniqués. Le ministre et le gouvernement ont laissé tomber ces personnes, alors qu'ils avaient fait la promesse que ce serait fait durant leur présent mandat. Là encore, ils les laissent tomber.

Recrutement de médecins

Maintenant, j'aimerais passer à la santé et parler des listes d'attente. Les parents seront sur des listes d'attente pour les garderies, et, en ce qui concerne la santé, la liste d'attente s'allonge



aussi. Le ministre peut-il nous dire si, dans le cadre de son plan, il y aura des spécialistes en région rurale, où il y a une grande pénurie? Jusqu'à présent, le gouvernement libéral n'a rien fait pour attirer des spécialistes dans nos régions, afin d'aider les gens et certainement de réduire les listes d'attente.

L'hon. M. Bourque : Cela me fait plaisir de me lever à la Chambre et de corriger le tir, parce que, effectivement, le tir venant de l'opposition est plutôt croche en ce moment. En ce qui concerne le recrutement des médecins, je suis très heureux de dire que, depuis notre élection, nous avons eu un gain net de 92 médecins, spécialistes et généralistes confondus. C'est à peu près plus d'une quarantaine à la fois de généralistes et de spécialistes, pour un total de 92, et cela, ce n'est pas seulement dans les régions urbaines ; cela comprend aussi les régions rurales.

Donc, contrairement à ce que prétend la députée d'en face, nous obtenons des résultats. Nous réglons également toute la question des listes d'attente. La députée n'avait qu'à lire le communiqué de presse, que nous avons émis il y a deux jours, où nous parlons de l'embauche de nouveaux médecins de famille et de spécialistes, en plus de ceux du gain net que nous avons connu.

M^{me} Dubé : Le ministre peut-il nous dire, par exemple, combien de médecins ont pris leur retraite? Combien...

[Traduction]

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

[Original]

M^{me} Dubé : Combien de médecins au Nouveau-Brunswick travaillent à mi-temps? Ils sont encore sur nos listes. Ils sont encore en train de pratiquer, mais à mi-temps. Ce que je demande au ministre, c'est qu'il y en ait chez nous, dans notre région... Je peux certainement parler des besoins de ma région : ORL et radiologistes ; la liste est longue. Les gens doivent attendre longtemps, parce que le gouvernement n'a aucune stratégie spécifique en vue d'attirer des spécialistes en région. Il veut attirer des spécialistes dans toute la province, et je conviens que des efforts sont faits. Nous en faisons, nous aussi. Toutefois, il n'y a pas de mesures incitatives pour attirer des spécialistes en région. Voilà ma question au ministre.

[Traduction]

Le président : À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député de Shediac.

[Original]

L'hon. M. Bourque : J'apprécie la question, parce qu'elle me permet, encore une fois, de rectifier le tir et de dire que, effectivement, nous obtenons des résultats.



Quand on parle d'un gain net de 92 médecins, c'est une statistique claire qui démontre un résultat clair ainsi qu'une progression et une évolution positives. Oui, il y a plus de médecins partout dans la province.

La députée d'Edmundston—Madawaska-Centre a beau sauter et crier, mais nous obtenons des résultats. Quand nous regardons notre récente annonce, nous voyons que cela s'ajoute au gain net de 92 médecins — et je dis bien que c'est un gain net. Étant donné que l'opposition en a parlé longuement au cours des années précédentes, elle comprend très bien le concept du terme « net ».

(Exclamations.)

L'hon. M. Bourque : Oui, les parlementaires du côté de l'opposition comprennent le concept de « perte nette », alors que nous comprenons le concept de « gain net ».

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

[Original]

L'hon. M. Bourque : Voici ce qui arrive : Nous allons embaucher davantage de médecins, à la fois des spécialistes et des généralistes, pour l'ensemble de la province.

M^{me} Dubé : Ma question concernait une stratégie pour les spécialistes dans les régions rurales. Présentement, si vous allez à l'Hôpital régional d'Edmundston, on va vous dire le nombre de spécialistes qui manquent et on vous fera voir les listes d'attente.

Ma question spécifique au ministre ne concerne pas ses grandes statistiques générales, étant donné que nous les connaissons et que nous les avons en main. Que se passe-t-il sur le terrain? Ma question au ministre a trait à une stratégie pour attirer des spécialistes dans les régions rurales de la province. C'est une question très simple : Avez-vous une stratégie, oui ou non?

L'hon. M. Bourque : Écoutez, c'est très clair : Oui, nous avons une stratégie, et, oui, elle s'adresse à l'ensemble de la province.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.



[Original]

L'hon. M. Bourque : Donc, nous avons vraiment une stratégie. Nous collaborons avec les deux réseaux de santé et avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick et nous obtenons des résultats tangibles. En effet, nous pouvons encore une fois parler du gain net de 92 médecins, et je dois ajouter qu'à peu près la moitié d'entre eux sont des médecins généralistes, alors que l'autre moitié sont des médecins spécialistes. Ces médecins sont partout dans la province : Ils sont non seulement dans les régions urbaines, mais aussi dans les régions rurales. Donc, oui, nous sommes très conscients qu'il y a des carences et nous le reconnaissons. Nous abordons la question depuis que nous sommes élus, nous continuons à le faire et nous voyons des résultats. Je peux vous garantir que nous aurons d'autres résultats positifs en ce sens à l'avenir.

M^{me} Dubé : On peut voir que les genoux du ministre commencent à baisser. Quand on parle de milieux ruraux, cela devient évident. Il faudrait peut-être inviter le ministre à venir dans les régions rurales.

Est-il prêt à déposer le plan stratégique ayant trait aux médecins spécialistes? Y a-t-il une stratégie spécifique pour les spécialistes dans les régions? Je pense que la réponse s'en vient et que ce sera non.

L'hon. M. Bourque : Avant de clarifier notre stratégie — car nous en avons une —, peut-être que la députée d'en face devrait se rappeler la stratégie de son chef, qui était de rationaliser dans les hôpitaux, comme il l'a clairement dit.

Ayant dit cela, notre stratégie est claire et elle sera encore plus précisée lors de l'étude des prévisions budgétaires. Dans les prochaines semaines, cela me fera plaisir d'élaborer à cet égard. On parle d'améliorer l'accès et d'embaucher de nouveaux médecins généralistes et de nouveaux médecins spécialistes. On parle davantage de personnel infirmier praticien et d'une nouvelle forme de consultation électronique entre les fournisseurs de soins primaires et des médecins spécialistes. De plus, on parle de deux nouveaux centres d'autisme, d'améliorer la qualité des soins, de l'adoption de dossiers médicaux électroniques, d'une stratégie de lutte contre le diabète et de divers services offerts au Nouveau-Brunswick. La liste est longue, et j'en suis à peine à la moitié de celle-ci. On a plein de stratégies pour aborder la question des soins de santé.

[Traduction]

Protection de l'enfance

M. Steeves : Il y a deux ans et demi, à l'automne 2015, ma collègue de Saint John Lancaster a publié un commentaire dans le *Telegraph-Journal* à propos des enfants et a parlé de l'incapacité de passer à l'action. Voici un extrait :



J'ai appris de mes expériences, en particulier au cours des trois dernières années, que notre système ne donne pas la priorité aux besoins des enfants. Notre système ne tient pas compte du fait que des parents peuvent ne pas satisfaire les besoins fondamentaux de leurs enfants.

[Traduction.]

Une situation très tragique a été relatée dans les médias hier. C'était l'histoire de cinq enfants qui vivaient dans la saleté et étaient victimes de négligence. C'était tellement, tellement triste. Le ministre du Développement social nous dirait-il comment les dossiers sont évalués lorsqu'il s'avère que le ministère a manqué une occasion d'intervenir pour protéger des enfants?

L'hon. M. Horsman : En tant que ministre des Familles et des Enfants, père de deux enfants et bientôt, très bientôt grand-père, cela me fend le coeur d'entendre une histoire du genre. Comme le député d'en face le sait, je ne peux pas discuter des détails d'un cas, mais ce que je peux dire, c'est que la sécurité et la sûreté des enfants dans notre province sont les principales priorités du gouvernement actuel. J'ai demandé au ministère du Développement social de procéder à un examen complet du cas en question, et il est important que nous déterminions ce qui s'est passé et à quel moment.

Avant tout, nous devons faire tout en notre pouvoir pour veiller à ce que des situations comme celle qui a été décrite en cour ne se reproduisent pas. J'invite toute personne qui est préoccupée par les soins apportés à certains enfants dans sa collectivité à communiquer avec le ministère du Développement social ou avec le service de police local. Je veux donner le numéro de téléphone, si vous me permettez. C'est le 1 888 99-ABUSE, soit 1 888 992-2873. Tous les enfants ont le droit de vivre à l'abri des mauvais traitements et de la négligence, et j'encourage tout le monde à veiller à la protection de ce droit.

M. Steeves : Je voudrais poursuivre les questions un peu. En voici une brève.

Je reviens au commentaire, dont voici un extrait :

Nous devons protéger nos enfants. Nous devons donner la priorité au mieux-être des enfants. Nous devons passer à l'action lorsque nous savons que nous pouvons le faire et nous devons avoir à l'esprit que nos actions (ou notre inaction) ont des conséquences pour les familles dans le besoin. [Traduction.]

Voici ce que je demande au ministre : Comment communiquons-nous les mesures prises pour que la situation ne se reproduise pas?

L'hon. M. Horsman : Je veux réaffirmer que, en tant que ministre des Familles et des Enfants, au sein du ministère du Développement social, et, encore une fois, en tant que père de deux enfants, le cas en question me fend le coeur. Je ne peux pas commenter ce cas en particulier, mais je peux assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que, lorsque des préoccupations à propos des soins apportés à certains enfants sont signalées à notre ministère, des mesures sont prises sur-le-champ. Au cours de la décennie écoulée, des changements importants ont été apportés à



notre système de protection de l'enfance, et nous nous faisons un devoir de continuer à apporter des améliorations.

Encore une fois, je tiens à répéter que tous les enfants ont le droit de vivre à l'abri des mauvais traitements et de la négligence, et tous les membres de notre société ont un rôle à jouer pour protéger les enfants vulnérables en signalant tous les cas suspects de mauvais traitements et de négligence. Nous devrions être bouleversés. Je suis probablement la personne la plus bouleversée de la province. À la première heure ce matin, j'ai demandé au ministère d'enquêter sur la situation, et nous apprendrons ce qui s'est passé et pourquoi.

M. Steeves : Encore une fois, je vais citer un autre commentaire que la députée de Saint John Lancaster a fait juste avant Noël. Voici ce qu'elle a dit :

Nous devons remettre en question nos services de protection afin de toujours viser l'amélioration. S'il y a des obstacles, nous devons les trouver. Il nous faut des renseignements factuels pour comprendre si ce sont des directives, des règlements ou des lois qui font en sorte que les enfants sont continuellement renvoyés à des parents incompétents. Il nous faut une démarche impartiale venant de l'extérieur du ministère du Développement social. [Traduction.]

Je comprends que le ministre dise que le ministère du Développement social travaillera sur le dossier. Je demande et réclame que le défenseur des enfants et des jeunes ainsi que la vérificatrice générale travaillent aussi sur le dossier et collaborent à un rapport conjoint ou parallèle afin d'améliorer le mieux-être des enfants dans la province. Nous ne pouvons jamais — jamais — laisser une telle situation se produire. Le ministre, ainsi que le ministère, a-t-il demandé — je crois comprendre qu'il l'a dit —, que le défenseur des enfants et des jeunes ainsi que la vérificatrice générale participent à l'enquête?

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, le coeur me fend à l'idée que des enfants vivent de telles situations. Je ne discuterai pas des détails de cas précis, mais je peux dire que la sûreté et la sécurité de nos enfants sont les principales priorités de notre gouvernement et qu'elles continueront de l'être. J'ai demandé au ministère de procéder à un examen complet du cas. Il est important de déterminer ce qui s'est produit, pourquoi et, surtout, quand.

Plus particulièrement, nous faisons tout en notre pouvoir pour veiller à ce que des situations comme celle qui a été décrite en cour ne se reproduisent pas. J'encourage tout le monde dans notre province... Encore une fois, je veux donner le numéro parce qu'il est important que les gens le connaissent. C'est le 1 888 99-ABUSE ou 1 888 992-2873. N'hésitez pas à le composer. Il incombe à toute personne ayant été témoin d'une situation problématique de la signaler. Encore une fois, tous les enfants ont le droit de vivre à l'abri des mauvais traitements et de la négligence, et tous les membres de notre société ont un rôle à jouer pour protéger les enfants vulnérables en signalant tous les cas du genre. Merci.

Le président : Le temps est écoulé.



Énergie NB

M. Stewart : Tout le monde à la Chambre, moi y compris, croyait fermement que la prochaine taxe ou le prochain impôt que le gouvernement Gallant percevrait auprès des gens du Nouveau-Brunswick serait la taxe sur le carbone de MM. Gallant et Trudeau. Nous apprenons maintenant que le gouvernement a envoyé Énergie NB à la Commission de l'énergie et des services publics pour faire une demande de hausse de tarifs temporaire, laquelle hausse serait imposée chaque fois qu'un phénomène météorologique ou qu'un autre incident surviendrait. Qu'on la nomme la taxe sur les catastrophes naturelles ou la taxe météo, il s'agit tout de même d'une autre taxe. Qui donc perçoit des taxes sur les conditions météorologiques? Énergie NB cherche à avoir carte blanche pour facturer davantage la clientèle dans le cas d'un phénomène extrême ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'entreprise. Ma question s'adresse au ministre. Qui a échafaudé ce tout dernier plan pour soutirer plus d'argent aux familles du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Doucet : Je remercie le député d'en face de la question. Je pense que, parfois, nous devons faire la lumière sur la situation. Nous parlons d'électricité et de tarifs d'électricité. La réalité est que les gens se retrouvent avec des factures d'électricité très élevées. J'espérais qu'on se penche sur un tel sujet, que l'on en discute. À l'heure actuelle, beaucoup de gens vivent des moments très difficiles en raison de leurs tarifs d'électricité. Leurs tarifs ont monté en flèche et ils sont très préoccupés. Nous avons connu des températures extrêmement froides, et je pense qu'il faut prendre conscience de ce qui se passe actuellement. Les gens doivent prendre le téléphone et appeler le service public à cet égard.

Au sujet de la question que le député a soulevée concernant la CESP, cette dernière est responsable de surveiller Énergie NB. Le député affirme-t-il maintenant que nous devrions peut-être nous immiscer de nouveau dans les affaires du service public? Je pense que, par le passé, les gens de l'opposition excellaient dans le domaine, mais la *Loi sur l'électricité* indique clairement que les activités d'Énergie NB relèvent du service public.

M. Stewart : Il est question de la demande de hausse de tarifs. Le sujet relève bel et bien du gouvernement. Le problème, à mon avis, c'est que le gouvernement impose une taxe sur la météo.

En 2014, le premier ministre Gallant a déclaré que tous les gens du Nouveau-Brunswick étaient surtaxés. Il croyait tellement à cette affirmation que, depuis lors, il augmente les taxes et impôts. Les gens remettent déjà en question leur facture d'électricité et le montant élevé de celle-ci. Énergie NB a haussé les tarifs. Le gouvernement a augmenté la TVH sur les factures d'électricité. Où cela s'arrêtera-t-il? Y a-t-il un autre service public au Canada qui inflige une taxe sur la météo, une taxe sur les catastrophes naturelles ou une taxe sur les tragédies — je ne sais pas quel nom vous voulez lui donner — pour taxer les factures d'électricité? S'agit-il d'une idée conçue au Nouveau-Brunswick, gracieuseté du gouvernement Gallant?



L'hon. M. Doucet : Je crois comprendre de la part des parlementaires de ce côté-là que nous devrions peut-être nous rendre au siège social d'Énergie NB et diriger les affaires de la société. Je pense que c'est peut-être ce qu'ils veulent faire.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Doucet : Je ne pense pas que de nombreux parlementaires de ce côté-là de la Chambre aient lu la *Loi sur l'électricité*. Il se trouve que j'ai lu la *Loi sur l'électricité* étant donné que j'ai siégé de ce côté-là de la Chambre et que j'ai débattu le projet de loi en question. C'était le projet de loi 39 qui déterminait qu'Énergie NB devait être gérée comme une entreprise. Si je me souviens bien, le ministre de l'époque qui en était responsable avait déclaré, en frappant les poings sur la table, qu'Énergie NB serait gérée comme une entreprise. Le gouvernement de l'époque a présenté la *Loi sur l'électricité*. En passant, l'article 68 est ainsi libellé :

68 *La politique du gouvernement du Nouveau-Brunswick vise à ce que :*

a) *les tarifs que demande la Société pour les ventes d'électricité dans la province :*

(i) *soient fixés en fonction des coûts annuels prévus pour l'approvisionnement, le transport et la distribution d'électricité,*

(ii) *lui fournissent des recettes suffisantes pour qu'elle puisse obtenir un rendement juste et raisonnable.*

Le président : Le temps est écoulé.

M. Stewart : Pour un ministre qui se targue de ne pas s'immiscer dans les affaires d'Énergie NB, il semble s'y être beaucoup immiscé au moment où les bornes de recharge situées dans sa circonscription étaient en cause. Je suis tenté de demander si les tarifs augmenteront afin de payer les frais que le ministre responsable de l'énergie a engagés pour réaménager des bornes de recharge pour ses partisans libéraux. Je suis aussi tenté de demander s'il a complètement dépensé le quart de million de dollars qu'il a reçu au titre des consultations sur le homard, mais je vais plutôt enchaîner avec ma série de questions pour aujourd'hui.

S'agit-il d'une taxe sur les catastrophes naturelles? La taxe touchera-t-elle tout le monde, y compris ses nouveaux meilleurs amis, les Irving? Sinon, le gouvernement Gallant a-t-il plutôt l'intention de ne viser, encore une fois, que les familles du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Doucet : Je serais très heureux de parler de homard, si le député veut que j'aille dans une telle direction. Je serais très content d'en parler, mais je pense que le député devrait plutôt se concentrer sur les questions.



Il demeure que, avant les élections, les hausses de tarifs étaient de 0 % en 2011, en 2012 et en 2013 — 0 %, ce qui est très astucieux. Après les élections, la *Loi sur l'électricité* a été promulguée. À ce moment-là, le service public était géré comme une entreprise. Le député ordonnera-t-il à son chef d'abolir la *Loi sur l'électricité*, comme c'était le cas pour l'entente avec Medavie? Soyons clairs à cet égard, parce que, à l'époque, l'absence de hausse de tarifs a coûté 480 millions de dollars au service public — 480 millions pour que les hausses de tarifs soient de 0 %. Maintenant, il affirme ceci : Abolissons ce qui a été fait et retournons en arrière.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin à l'ordre.

L'hon. M. Doucet : Je pense que nous avons des leçons à apprendre ici, mais les gens de l'opposition ne peuvent nous faire la leçon.

Soins de santé

M. Savoie : En juillet 2016, j'ai présenté une motion concernant l'assurance relative aux prothèses oculaires pour les personnes qui ne peuvent pas obtenir d'assurance ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer une. Le sujet a suscité un très bon débat. La motion a vraiment semblé intéresser les gens du gouvernement. Ils n'ont pas semblé s'y opposer et ils l'ont vivement appuyée. Il y a maintenant de cela presque deux ans. Beaucoup de temps s'est écoulé depuis. Les gens du gouvernement ont indiqué que nous recevions une réponse dans un délai de quelques semaines, et jusqu'à présent, c'est le silence radio. J'ai traité du sujet avec des ministres successifs, alors, je me demande tout simplement où en est le dossier. Le gouvernement pourrait-il nous dire quelles sont ses intentions concernant l'assurance pour les prothèses oculaires dans la province?

L'hon. M. Bourque : Je suis reconnaissant de la question du député d'en face. Il importe que les gens qui ont un tel problème soient bien traités, et une prothèse oculaire est certes une option viable. Nous examinons très sérieusement la question. Nous sommes conscients de la situation. Nous trouvons vraiment qu'il s'agit d'une question importante, et nous faisons tout notre possible pour qu'elle soit examinée comme il faut. Je suis persuadé que, en relativement peu de temps, nous aurons des nouvelles concernant le dossier en question. Encore une fois, nous tenons à réaffirmer qu'il s'agit d'un sujet important. La prothèse oculaire est un dispositif qui aide vraiment les gens, car elle leur permet d'avoir une meilleure qualité de vie. Au ministère de la Santé, nous y croyons vraiment beaucoup et nous sommes d'accord avec le député d'en face à cet égard.

M. Savoie : Je remercie le ministre de la réponse, mais, sauf votre respect... Je comprends que le ministre essaie de composer avec un grand nombre de dossiers différents et que le dossier en question ne se trouve peut-être pas sur le dessus de la pile, mais nous parlons d'une question qui traîne depuis presque deux ans alors qu'on nous avait dit, à l'origine, qu'il faudrait quelques semaines avant que nous recevions une réponse. La question est certainement



importante pour les personnes qui souffrent. La motion était vraiment très raisonnable. Nous ne demandions qu'un partage des frais semblable à ce qui est fixé en Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une mesure qui aiderait vraiment les gens qui en ont réellement besoin. Ils ont besoin de faire nettoyer leur prothèse et de la faire remplacer.

Quelle est la cause du retard à cet égard? Est-ce le Cabinet? Est-ce le ministère? Est-ce le Cabinet du premier ministre? Je pose seulement de telles questions parce que je n'en ai aucune idée. Comme je l'ai dit, voici tout ce que l'on nous a dit : Eh bien, nous sommes conscients de la situation, et une décision sera prise prochainement. En ce moment, nous cherchons une réponse un peu plus concrète. Je serais reconnaissant de recevoir une réponse un peu plus concrète du ministre au sujet de l'intention réelle du gouvernement.

L'hon. M. Bourque : Je ne peux que répéter ma réponse précédente et dire que nous avons appuyé la motion présentée à l'époque et que nous l'appuyons toujours à l'heure actuelle. Nous travaillons avec zèle pour donner suite à la motion de façon appropriée. Nous sommes persuadés que nous assurerons un suivi adéquat relativement rapidement. Je ne peux pas en dire davantage, mais je peux dire que nous sommes déterminés à examiner la question très sérieusement. À l'instar du député d'en face, nous estimons qu'il s'agit d'une question importante. Nous continuerons de veiller à ce que cette question ainsi que toutes les autres questions soient traitées de façon appropriée.

Comme nous le savons, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes tous favorables à l'investissement et à l'amélioration de la qualité des soins de santé pour nos citoyens. Je sais que, de ce côté-là de la Chambre, les gens de l'opposition comptent sur nous parce que, s'ils se tournaient vers leur chef, ils n'obtiendraient peut-être pas la même réponse. Merci.

M. Savoie : Voilà une réponse politique très fâcheuse. Je peux vous dire que, dans le dossier en question, il n'y a pas eu de politcaillerie du tout. Il s'agit de faire ce qui s'impose pour tenter d'aider les gens du Nouveau-Brunswick ; donc, voilà où nous en sommes.

Le ministre fait-il allusion au processus d'examen des prévisions budgétaires? Y a-t-il quelque chose de prévu au budget? Il s'agit certainement d'une question où il pourrait répondre simplement par oui ou non. Y a-t-il quelque chose à cet égard qui figurera dans les prévisions budgétaires? Y a-t-il une somme de prévue à cet égard dans le budget du ministère de la Santé pour l'année en cours? Merci.

L'hon. M. Bourque : Je ne peux que répéter mes deux réponses précédentes concernant l'échéancier. Oui, l'examen des prévisions budgétaires approche, et nous fournirons beaucoup plus de détails.

Je peux certainement donner un aperçu des renseignements que je fournirai au cours des prochaines semaines sur la façon dont nous améliorerons les temps d'attente et la qualité des soins. Nous engagerons de nouveaux médecins de famille et spécialistes. Nous aurons aussi plus de personnel infirmier praticien. Nous mettrons en place eConsultation, une nouvelle



forme de consultation électronique entre les fournisseurs de soins primaires et les médecins spécialistes. Nous aurons deux nouveaux centres d'autisme au Nouveau-Brunswick. Nous accélérerons l'adoption des dossiers médicaux électroniques afin d'améliorer l'état de santé des gens du Nouveau-Brunswick. Nous renforcerons la stratégie sur le diabète et nous améliorerons les services de traitement des dépendances et de santé mentale pour les gens du Nouveau-Brunswick. La liste est longue. Il s'agit de mesures qui aideront à améliorer la vie des gens du Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps est écoulé.

Hôpitaux

M. B. Macdonald : Le ministre de la Santé vient de parler de l'annonce qu'il a faite avec le premier ministre cette semaine. Toutefois, lui et le premier ministre ont décidé de faire l'annonce dans une salle de traitement d'un hôpital, à un moment où le temps d'attente était de sept heures dans cet hôpital. Or, tout le monde sait que les salles de traitement des hôpitaux servent à des traitements médicaux et non à des conférences de presse. Le premier ministre et le ministre ne pouvaient peut-être pas tenir la conférence de presse dans un couloir ou un hall parce que, ces jours-ci, des lits s'y trouvent aussi. Ils n'ont pas seulement occupé la salle pendant l'heure de la conférence de presse. Il leur a fallu des ressources et du temps pour aménager la salle et des ressources et du temps pour la désinfecter après, et, selon mon expérience, certaines odeurs nauséabondes sont plus difficiles à faire partir que d'autres.

Ma question s'adresse au premier ministre. Quelle pouvait bien être la logique derrière la tenue d'une conférence de presse dans une salle de traitement d'un hôpital alors que la tenir ailleurs aurait permis aux gens du Nouveau-Brunswick d'avoir un meilleur accès à des soins de santé?

L'hon. M. Bourque : Des protocoles sont en place, et je peux vous assurer qu'aucune vie, ni la qualité des soins de santé, n'a été compromise. Nous n'agirions pas ainsi. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons à coeur la qualité des soins de santé.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Bourque : Je peux vous assurer que tout était en place et que la situation n'a présenté aucun risque. Encore une fois, les gens d'en face aiment parler de choses du genre. Parlons du contenu de l'annonce. Permettez-moi de poursuivre.

Nous avons annoncé la création d'un nouveau programme de pédiatrie sociale, l'ajout dans la province de plus de 1 000 lits en foyer de soins, notamment pour des personnes atteintes de troubles de la mémoire, l'embauche de ressources humaines additionnelles en appui à la prévention du suicide, la mise en oeuvre d'une stratégie provinciale sur la démence, l'adoption



d'un programme de dépistage du cancer du côlon pour tous les hommes et toutes les femmes de 50 à 74 ans et, enfin, l'établissement d'un projet pilote visant à libérer des lits de soins actifs au moyen de lits transitoires dans des foyers de soins spéciaux. Tout cela vise de meilleurs soins de santé. Merci.

Le président : Le temps prévu pour la période des questions est écoulé.

